

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

VT DOSES ATROPINE 1 POUR CENT

2. Composition qualitative et quantitative

Atropine 8,33 mg
(sous forme de sulfate)
Excipient QSP 1 ml

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Collyre en solution.

4.1. Espèces cibles

Chiens, chats et équins.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les chiens, les chats et les équins :

Traitement mydriatique des inflammations uvéales utilisé notamment lors de:

- oeil douloureux,
- uvéites antérieures (iritis, iridocyclites),
- blessures de la cornée,
- traitement post chirurgical,
- préparation à l'examen oculaire.

4.3. Contre-indications

Glaucome par fermeture de l'angle, ulcères cornéens trophiques.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Ne pas faire avaler.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Lors de traitement de longue durée, des effets généraux par hypersensibilité peuvent être observés.
Hypersialorrhées chez le chat.
Tachycardies chez le cheval.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité chez les femelles gestantes n'a pas été étudiée. Cependant, l'utilisation chez la femelle gestante ou allaitante ne devrait pas entraîner de risque particulier.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie oculaire.

Equins : 2 à 5 gouttes selon la taille de l'animal, à instiller dans le sac conjonctival.
Chiens et chats : 1 à 3 gouttes selon la taille de l'animal afin d'obtenir l'effet mydriatique recherché.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

4.11. Temps d'attente

Equins :
Viande et abat : zéro jour.
Lait : zéro jour.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : produits ophtalmologiques, anticholinergiques.
Code ATC-vet : QS01FA01.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

L'atropine est un alcaloïde tropanique.

C'est un antagoniste cholinergique qui agit en se fixant aux récepteurs muscariniques de l'acétylcholine dans le système nerveux central et périphérique. En inhibant les récepteurs cholinergiques muscariniques, l'atropine diminue le tonus du parasymphatique, si bien que l'influence du sympathique devient prépondérante.

Au niveau périphérique, selon les doses, elle peut induire une bradycardie et/ou des effets parasymphatolytiques. Ainsi, elle peut provoquer une accélération cardiaque, une diminution des sécrétions (sueur et salive), un relâchement des muscles lisses et une mydriase (dilatation de la pupille) prononcée (assuré par le système sympathique).

En s'opposant à l'effet de l'acétylcholine sur les muscles lisses, l'atropine les relâche. Elle a donc une action antispasmodique.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Non documentées.

6.1. Liste des excipients

Glycine
Phosphate monopotassique
Chlorure de sodium
Eau purifiée

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

2 ans.
Ne pas conserver après ouverture.

6.4. Précautions particulières de conservation

Aucune.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon unidose polyéthylène

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

VIRBAC
1ERE AVENUE 2065 M L I D
06516 CARROS CEDEX

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/2360469 2/1992

Boîte de 2 plaquettes thermoformées de 5 flacons unidoses de 0,4 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

01/04/1992 - 11/01/2012

10. Date de mise à jour du texte

11/01/2012

